

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**Le 9 décembre 2019**

**Procès-verbal** de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (2019) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

**Présences :**

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Cinq (5) citoyens sont présents à l'assemblée.

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

**2019-12-732.2**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Séance régulière du 4 novembre 2019
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
  - 4.1. Ratification des déboursés du 29 octobre 2019 au 30 novembre 2019 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES  
Aucun point à l'ordre du jour
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 6.1. Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020
  - 6.2. Taux d'augmentation salariale fixé à 2% selon l'IPC pour l'année 2020
  - 6.3. Nomination du maire suppléant pour l'année 2020/2021
  - 6.4. Nomination d'un maire/maresse suppléant(e) pour représentation à la MRC de Rivière-du-Loup pour l'année 2020
  - 6.5. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
  - 6.6. Inspection des plateformes de mobilité réduite
  - 6.7. Entente (addenda) concernant les redevances pour le lieu d'enfouissement technique – Ville de Rivière-du-Loup

- 6.8. Les Habitations Kakou – Paiement des montants dus et renouvellement de l’entente jusqu’au 31 mars 2020
- 6.9. Dépenses pour les célébrations de fin d’année
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 7.1. Service incendie – Rapport du mois de novembre 2019
  - 7.2. Service incendie – Entente de gestion globale avec la Ville de Rivière-du-Loup
- 8. TRAVAUX PUBLICS
  - 8.1. Factures CIMA+ - Travaux réalisés sur la rue Sénéchal
  - 8.2. Mandat d’évaluation et d’inspection préalablement à l’acquisition d’un bâtiment
  - 8.3. Vente de la remorque Artis 2004
  - 8.4. Renouvellement du contrat de travail du Directeur des travaux publics
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - Aucun point à l’ordre du jour
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
  - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de novembre 2019
  - 10.2. Offre de services de PG Solutions – Constitution d’une banque de données afin de regrouper le registre des permis émis de la Municipalité de Cacouna avec celui détenu par la M.R.C. de Rivière-du-Loup
- 11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
  - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de novembre 2019
  - 11.2. Atelier5 - Certificat de paiement #2 pour Constructions Béton 4 Saisons
  - 11.3. Achat et installation de 26 serrures pour la cuisine du Centre de Loisirs Place St-Georges – Soumissions reçues de trois entreprises
  - 11.4. Achat et installation d’antennes « Wi-Fi » pour le Centre de Loisirs Place St-Georges
  - 11.5. Facture R+O Énergie – Éclairage de la patinoire du Centre de Loisirs Place St-Georges
  - 11.6. Atelier5 - Certificat de paiement #11 pour Construction Marcel Charest et Fils Inc.
  - 11.7. Facture Atelier5 – Administration du chantier de construction de la patinoire
  - 11.8. Non-renouvellement du contrat d’entretien ménager des salles paroissiale et municipale
  - 11.9. Achat de dalles de caoutchouc pour le Centre de Loisirs Place St-Georges
  - 11.10. Achat et installation de bancs, de tablettes et d’une échelle pour le Centre de Loisirs Place St-Georges
  - 11.11. Achat et installation de vinyle opaque pour les deux portes intérieures du Centre-Jeunes
- 12. FINANCES
  - Aucun point à l’ordre du jour
- 13. AFFAIRES JURIDIQUES
  - Aucun point à l’ordre du jour
- 14. INFORMATIONS
  - 14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance extraordinaire, budget 2020 – lundi 16 décembre 2019 à 19h30
  - 14.2. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 13 janvier 2020 à 19h30
- 15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
  - Aucun point à l’ordre du jour
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2019-12-733.3.1**

#### **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019**

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

#### 4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2019-12-734.4.1

##### **4.1. Ratification des déboursés du 29 octobre 2019 au 30 novembre 2019 et approbation des comptes du mois**

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 29 octobre 2019 au 30 novembre 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 461 744,33 \$ à même le fonds général;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

#### 5. CORRESPONDANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

#### 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-12-735.6.1

##### **6.1. Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier, ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, qui se tiendront les jours suivants et qui débiteront à 19h30 :

- 13 janvier;
- 10 février;
- 9 mars;
- 6 avril;
- 4 mai;
- 8 juin;
- 6 juillet;
- 3 août;
- 8 septembre;
- 5 octobre;
- 9 novembre;
- 7 décembre;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

2019-12-736.6.2

##### **6.2. Taux d'augmentation salariale fixé à 2% selon l'IPC pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite ajuster les salaires versés à ses élus ainsi qu'à ses employés, le tout en fonction de l'augmentation annuelle du coût de la vie et de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna fixe le taux d'augmentation salariale à 2% pour l'année 2020, et ce, pour l'ensemble de ses élus et de ses employés;

QUE le directeur général procède à l'ajustement de l'ensemble des salaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de les porter à la hausse de 2%.

**2019-12-737.6.3**

**6.3. Nomination du maire suppléant pour l'année 2020/2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire/mairesse suppléant(e) pour l'année 2020/2021 advenant le cas où la mairesse actuelle soit dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal sont nommés à titre de maire/mairesse suppléant(e), à tour de rôle pour des périodes de trois (3) mois afin d'exercer cette fonction, le cas échéant;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la nomination du maire/mairesse suppléant(e) soit celle établie ci-après :

- Mme Danielle Gagné, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 mars 2020;
- M. Rémi Beaulieu, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 juin 2020;
- Mme Francine Côté, du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 septembre 2020;
- M. Benoît Thériault, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2020;
- M. Bruno Gagnon, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 mars 2021;
- Mme Suzanne Rhéaume, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 juin 2021.

**2019-12-738.6.4**

**6.4. Nomination d'un maire/mairesse suppléant(e) pour représentation à la M.R.C. de Rivière-du-Loup pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire/mairesse suppléant(e) pour l'année 2020 advenant le cas où la mairesse actuelle soit dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions auprès du Conseil de la M.R.C. de Rivière-du-Loup;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Mme Francine Côté soit nommée à titre de mairesse suppléante pour l'année 2020 afin de représenter la Municipalité de Cacouna dans le cas où la mairesse actuelle serait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions auprès du Conseil de la M.R.C. de Rivière-du-Loup.

**2019-12-739.6.5**

**6.5. Nomination du vérificateur comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un vérificateur comptable afin d'effectuer la mission d'audit du rapport financier de la Municipalité de Cacouna pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a procédé à ces travaux au cours des trois (3) dernières années et qu'elle est aux faits de la situation financière de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna retient les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin d'effectuer la mission d'audit du rapport financier de la Municipalité de Cacouna pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, le tout, pour un montant de 9 350,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité de Cacouna retient les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de préparer ses déclarations fiscales fédérale et provinciale de l'année 2019 ainsi que celles des Loisirs Kakou Inc. et du service incendie de la Municipalité, le tout, pour un montant de 900,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité de Cacouna retient, si besoin est, les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. afin de préparer la reddition de compte de Recyc-Québec pour l'année 2019, advenant le cas où cette dernière serait exigée, le tout, pour un montant de 925,00 \$ pour chacun des rapports exigés, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

**2019-12-740.6.6**

**6.6. Inspection des plateformes de mobilité réduite**

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec, la Municipalité de Cacouna se doit de procéder à l'inspection des plateformes de mobilité réduite se trouvant à l'intérieur de la Salle municipale et de la Bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que ces inspections doivent être effectuées à raison de deux (2) fois par année afin de s'assurer que les plateformes sont sécuritaires pour les usagers de celles-ci;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna retient les services de l'entreprise Médi-Service Ascenseurs Adaptés Inc. afin d'effectuer les prochaines inspections qui auront lieu aux mois de décembre 2019, juin 2020 et décembre 2020, le tout pour un montant total de 1 950,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, soit un montant de 650,00 \$ pour chacune des inspections;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

**2019-12-741.6.7**

**6.7. Entente (addenda) concernant les redevances pour le lieu d'enfouissement technique – Ville de Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Cacouna signaient le 13 mars 2014, une *Entente portant sur le règlement du différend relatif au paiement de redevances pour le Lieu d'enfouissement technique à Cacouna*;

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire les dispositions contenues à ladite entente de mars 2014 par la signature de l'addenda numéro 1 à cet effet et joint audit protocole d'entente;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de reconduire les conditions et dispositions contenues à l'entente intervenue entre les parties le 13 mars 2014, et ce, jusqu'à la signature d'une prochaine entente ou à défaut, pour une période maximale d'un an, soit au 30 juin 2020;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'addenda numéro 1 à cet effet et joint audit protocole d'entente.

**2019-12-742.6.8**

**6.8. Les Habitations Kakou – Paiement des montants dus et renouvellement de l'entente jusqu'au 31 mars 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna, Les Habitations Kakou Inc. ainsi que la Société d'habitation du Québec ont procédé, en 2017, à la signature d'une entente concernant le Programme spécial de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance le 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite reconduire les dispositions contenues à ladite entente, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite confirmer sa participation financière conformément à cette entente, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de renouveler les dispositions de l'entente de 2017 intervenue entre elle, Les Habitations Kakou Inc. ainsi que la Société d'habitation du Québec, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme sa participation financière conformément à cette entente, et ce, jusqu'au 31 mars 2020;

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement des montants dus à l'organisme Les Habitations Kakou Inc. en vertu de l'entente mentionnée ci-avant, soit les sommes de 1 464,00 \$ pour l'année 2019, 1 078,50 \$ pour l'année 2018 et 1 425,12 \$ pour l'année 2017, pour un total de 3 967,62 \$;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

**2019-12-743.6.9**

**6.9. Dépenses pour les célébrations de fin d'année**

CONSIDÉRANT la période des fêtes qui approche à grands pas;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite récompenser l'ensemble de ses employés en leur offrant un petit présent à cet effet;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'un montant de 400,00 \$ (plus les taxes applicables et tout autre frais, le cas échéant) soit alloué pour les fêtes de fin d'année afin de souligner le bon travail effectué par les employés de la Municipalité tout au long de l'année;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1. Service incendie – Rapport du mois de novembre 2019**

Dépôt du rapport du service incendie du mois de novembre 2019 pour information.

2019-12-744.7.2

### **7.2. Service incendie – Entente de gestion globale avec la Ville de Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-du-Loup a fait parvenir une offre de services de gestion globale à la Municipalité de Cacouna en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup croient fermement qu'un regroupement des services est la meilleure voie afin d'optimiser les services, diminuer les coûts et rencontrer les objectifs édictés par le schéma de couverture de risques de la M.R.C. de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna bénéficie déjà de certain services de gestion avec la Ville de Rivière-du-Loup en vertu d'une entente intervenue, le 10 septembre 2018, entre les deux parties et que la Municipalité est très satisfaite des services offerts en vertu de cette première entente en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette nouvelle entente est de confier à la Ville de Rivière-du-Loup via son Service de sécurité incendie, le mandat de gestion de la protection des personnes et des biens sur le territoire de la Municipalité de Cacouna et de contrer tous les risques associés à l'incendie, aux sinistres, aux catastrophes et autres, mettant en danger ou en péril la vie, la santé des personnes et du patrimoine bâti de la Municipalité de Cacouna, et ce, dans les limites fixées par l'entente;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup procède à la signature d'une entente de gestion globale en matière de sécurité incendie dont l'objectif est décrit ci-haut;

QUE cette entente prendra effet à compter du 15 décembre 2019 et se terminera le 31 décembre 2020, mais se renouvellera automatiquement à moins d'un préavis contraire à cette effet au moins six (6) mois avant la fin de l'entente;

QUE cette entente de gestion globale abrogera et remplacera la précédente entente de gestion partielle en matière de sécurité incendie intervenue le 10 septembre 2018 entre la Municipalité de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte les frais annuels reliés à cette entente de services au montant de 79 000,00 \$, payable en trois (3) versements aux dates suivantes : 1/3 le 1<sup>er</sup> mai 2020, 1/3 le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et 1/3 le 1<sup>er</sup> septembre 2020;

QUE la convention de travail intervenue le 13 février 2018 entre la Municipalité de Cacouna et les membres de sa brigade incendie prenne fin dès le 15 décembre 2019;

QUE le contrat de travail intervenu le 16 août 2018 entre la Municipalité de Cacouna et le chef des opérations de sa brigade incendie, M. Joël Rochefort, prenne fin dès le 15 décembre 2019;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna l'entente de gestion globale en matière de protection incendie avec la Ville de Rivière-du-Loup;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder aux paiements mentionnés ci-haut, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **2019-12-745.8.1**

#### **8.1. Factures CIMA+ - Travaux réalisés sur la rue Sénéchal**

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie CIMA+ a procédé à des travaux d'urgences sur la rue Sénéchal suite aux événements naturels survenus au mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une soumission concernant les travaux à réaliser avait été acceptée par la Municipalité de Cacouna aux termes de la résolution numéro 2019-07-614.8.4;

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder aux paiements des factures numéros 21914526, 21913148 et 21913113, dont les montants s'élèvent respectivement à 1 356,71 \$, 346,88 \$ et 25 777,40 \$, le tout incluant les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

### **2019-12-746.8.2**

#### **8.2. Mandat d'évaluation et d'inspection préalablement à l'acquisition d'un bâtiment**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna envisage la possibilité de se porter acquéreur de l'immeuble portant le numéro de matricule 7910 91 1230 afin d'en faire un garage municipal nécessaire au secteur des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure de faire une proposition d'achat raisonnable au propriétaire actuel de l'immeuble, la Municipalité de Cacouna se doit de procéder à l'inspection ainsi qu'à l'évaluation de l'immeuble en question;

Il est proposé par Bruno  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna octroi à la firme Boucher-Joseph, évaluateurs conseils, le mandat de procéder à l'évaluation de la valeur marchande de l'immeuble mentionné ci-dessus, mandat qui sera réalisé pour la somme de 1 200,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité de Cacouna octroi à l'entreprise Groupe SCIBC. Inc., le mandat de procéder à l'inspection préachat de l'immeuble mentionné ci-dessus, mandat qui sera réalisé pour la somme de 675,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus dès que les mandats auront été complétés par chacune des entreprises, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2019-12-747.8.3**

### **8.3. Vente de la remorque Artis 2004**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite se départir de la Remorque de marque « Artis », modèle « Artis », année 2004, dont le numéro d'identification du véhicule est le « RR16661 » et le numéro de plaque le « RQ73206-3 »;

CONSIDÉRANT que cette remorque n'est plus utilisée par le Municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a procédé à la mise en vente de la remorque via la page « Facebook » des Loisirs Kakou Inc. en affichant un prix demandé de 100,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la première personne s'étant portée acquéreur de celle-ci est Mme Karen Michaud;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à la vente de la Remorque de marque « Artis », modèle « Artis », année 2004, dont le numéro d'identification du véhicule est le « RR16661 » et le numéro de plaque le « RQ73206-3 », à Mme Karen Michaud pour un montant de 100,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité de Cacouna désigne son directeur général et secrétaire-trésorier, M. Félix Bérubé, à titre de mandataire afin d'effectuer le transfert des droits de propriétés du véhicule dans un bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

**2019-12-748.8.4**

### **8.4. Renouvellement du contrat de travail du Directeur des travaux publics**

CONSIDÉRANT que le contrat de travail de M. Réjean Lebel, Directeur des travaux publics de la Municipalité de Cacouna, viendra à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder au renouvellement du contrat de travail de M. Réjean Lebel à titre de Directeur des travaux publics de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de travail de M. Réjean Lebel seront établies dans un nouveau contrat de travail à intervenir entre ce dernier et la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Cacouna le contrat de travail entre M. Réjean Lebel et la Municipalité de Cacouna;

QUE ce contrat de travail prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1. Permis – Rapport mensuel du mois de novembre 2019**

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois de novembre 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2019-12-749.10.2**

### **10.2. Offre de services de PG Solutions – Constitution d'une banque de données afin de regrouper le registre des permis émis de la Municipalité de Cacouna avec celui détenu par la M.R.C. de Rivière-du-Loup**

CONSIDÉRANT l'importance pour l'inspecteur municipal, M. Bruno Beaulieu, d'avoir une banque de donnée continue concernant l'ensemble des permis émis par la Municipalité de Cacouna afin d'avoir un historique complet des dossiers de l'ensemble des propriétés de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT qu'un mandat doit être donné à des techniciens informatiques de l'entreprise PG Solutions afin de transférer les données de la Municipalité de Cacouna vers le système informatique de la M.R.C. de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise PG Solutions au montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables, permettant de transférer les données de la Municipalité de Cacouna vers le système informatique de la M.R.C. de Rivière-du-Loup;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de l'entreprise PG Solutions au montant de 500,00 \$, plus les taxes applicables, afin d'effectuer les travaux mentionnés ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de novembre 2019**

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de novembre 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

**2019-12-750.11.2**

### **11.2. Atelier5 - Certificat de paiement #2 pour Constructions Béton 4 Saisons**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier5 nous a fait parvenir le certificat de paiement #2 à effectuer à l'entreprise Constructions Béton 4 Saisons suivant l'avancement des travaux de la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que le certificat de paiement #2 indique que soixante-dix-huit pour cent (78 %) des travaux sont maintenant complétés, la deuxième facture s'élève à un montant de 88 679,18 \$, incluant les taxes;

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement dû à l'entreprise Constructions Béton 4 Saisons conformément au certificat de paiement #2 reçu à cet effet de la firme Atelier5, le tout représentant un montant de 88 679,18 \$, incluant les taxes;

QUE ce paiement sera effectué dès que la Municipalité de Cacouna aura reçu les quittances des sous-traitants de l'entreprise Constructions Béton 4 Saisons, tel que recommandé par Mme Annie Pelletier, architecte de l'entreprise Atelier5;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, de la façon prévue à la résolution numéro 2019-09-643.3 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2019.

**2019-12-751.11.3**

### **11.3. Achat et installation de 26 serrures pour la cuisine du Centre de Loisirs Place St-Georges – Soumissions reçues de trois entreprises**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite procéder à l'achat et l'installation de vingt-six (26) serrures sur les tiroirs ainsi que les panneaux d'armoires de la cuisine située à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que ces serrures permettront de conserver en sécurité l'ensemble des équipements de cuisine rangés à cet endroit;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant total (incluant les taxes)</b>
Atelier Grain de Bois – 2270727102	657,43 \$
Escaliers Yvon Dubé Ébéniste	718,60 \$
Construction RML Inc.	1 925,83 \$

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Atelier Grain de Bois – 2270727102, et ce, pour l'achat et l'installation de vingt-six (26) serrures sur les tiroirs ainsi que les panneaux d'armoires de la cuisine située à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2019-12-752.11.4**

**11.4. Achat et installation d'antennes « Wi-Fi » pour le Centre de Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT qu'afin de maximiser l'utilisation des salles du Centre de Loisirs Place St-Georges et de rendre fonctionnel l'ensemble du matériel multimédia mis à la disposition des futurs locataires et utilisateurs de celles-ci, il est impératif d'avoir un service internet convenable à cet effet;

CONSIDÉRANT que l'optimisation du service internet peut se faire par l'installation d'antennes « Wi-Fi » qui seront installées à des endroits stratégiques dans l'entre-toit du Centre de Loisirs Place St-Georges;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'achat de trois (3) antennes « Wi-Fi » de marque « UniFi AC Pro » au coût de 231,00 \$ chacune, plus les taxes applicables, auprès de l'entreprise Martech Informatique;

QUE la Municipalité de Cacouna mandate l'entreprise Martech Informatique afin de procéder à l'installation de ces équipements, et ce, à un taux horaire de cinquante dollars (50,00 \$) de l'heure, plus les taxes applicables;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements mentionnés ci-dessus (achat et installation) dès que les travaux auront été complétés, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2019-12-753.11.5**

**11.5. Facture R+O Énergie – Éclairage de la patinoire du Centre de Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT que la société R+O Énergie a été mandatée afin de préparer les plans et devis pour le système d'éclairage qui sera mis en place sur le terrain de la patinoire et du terrain de soccer situés à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que soixante-quinze pour cent (75 %) de ce mandat a été complété;

Il est proposé par Bruno Gagnon  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #19091317 reçue de l'entreprise R+O Énergie au montant de 1 379,70 \$, incluant les taxes, pour les travaux de préparation des plans et devis pour le système d'éclairage décrit ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2019-12-754.11.6**

**11.6. Atelier5 - Certificat de paiement #11 pour Construction Marcel Charest et Fils Inc.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier5 nous a fait parvenir le certificat de paiement #11 à effectuer à l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils Inc. suivant la fin des travaux de construction du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que le certificat de paiement #11 indique que cent pour cent (100 %) des travaux sont maintenant complétés, le dernier montant à payer incluant la libération de la retenue de dix pour cent (10 %) s'élève à 182 138,02 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a reçu les quittances finales de l'ensemble des sous-traitants ayant dénoncé leur contrat;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement final dû à l'entreprise Construction Marcel Charest et Fils Inc., incluant la libération de la retenue de dix pour cent (10 %), conformément au certificat de paiement #11 reçu à cet effet de la firme Atelier5, le tout représentant un montant de 182 138,02 \$, incluant les taxes;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, de la façon prévue à la résolution numéro 2018-09-268-3.0 adoptée par le Conseil municipal lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 27 août 2018.

**2019-12-755.11.7**

**11.7. Facture Atelier5 – Administration de chantier**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Atelier5 a été mandatée afin de procéder à l'administration du contrat et du chantier de la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que cinquante pour cent (50 %) de ce mandat a été complété;

Il est proposé par Danielle Gagné  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #3223 reçue de l'entreprise Atelier5 au montant de 934,17 \$, incluant les taxes, pour l'administration

du contrat et du chantier de la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

**2019-12-756.11.8**

**11.8. Non-renouvellement du contrat d'entretien ménager des salles paroissiale et municipale**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien ménager des salles paroissiale et municipale, incluant le verrouillage et le déverrouillage de celles-ci, entre la Municipalité de Cacouna et M. Julien Blais se terminera le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a procédé à l'embauche de M. Daniel Pelletier afin d'effectuer ces mêmes tâches pour le Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'entretien ménager des salles paroissiale et municipale, incluant le verrouillage et le déverrouillage de celles-ci, sera également effectué par M. Daniel Pelletier;

Il est proposé par Francine Côté  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat d'entretien ménager des salles paroissiale et municipale, incluant le verrouillage et le déverrouillage de celles-ci, entre la Municipalité de Cacouna et M. Julien Blais, ne sera pas renouvelé et se terminera le 31 décembre 2019, tel que stipulé dans ledit contrat;

QU'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'entretien ménager des salles paroissiale et municipale, incluant le verrouillage et le déverrouillage de celles-ci, sera effectué par M. Daniel Pelletier.

**2019-12-757.11.9**

**11.9. Achat de dalles de caoutchouc pour le Centre de Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT que la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges est presque terminée;

CONSIDÉRANT que les futurs utilisateurs de la patinoire devront circuler sur les planchers du Centre de Loisirs afin de se rendre ou de sortir de la patinoire;

CONSIDÉRANT qu'afin de protéger les planchers des lames de patin, il est nécessaire de procéder à l'achat ainsi qu'à l'installation de dalles de caoutchouc protectrices;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 6882 reçue de l'entreprise Décoration G.L. Inc. au montant de 4 738,12 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de 60 dalles de caoutchouc (de 39 pouces de longueur, par 39 pouces de largeur, par 1/2 pouce d'épaisseur);

Il est proposé par Suzanne Rhéaume  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission numéro 6882 reçue de l'entreprise Décoration G.L. Inc. au montant de 4 738,12 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de 60 dalles de caoutchouc;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus dès la réception des dalles en question, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

**2019-12-758.11.10**

**11.10. Achat et installation de bancs, de tablettes et d'une échelle pour le Centre de Loisirs Place St-Georges**

CONSIDÉRANT que la construction de la patinoire située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges est presque terminée;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de terminer l'aménagement de la deuxième « salle des joueurs » et de l'espace de rangement situés à l'intérieur de la salle des Loisirs « Campor » afin de rendre l'endroit pleinement fonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'afin de terminer l'aménagement des deux (2) locaux mentionnés ci-avant, des bancs, des tablettes ainsi qu'une échelle permettant d'accéder à l'entretoit de l'immeuble doivent être achetés et installés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 25 novembre 2019 de M. Renaud Thériault au montant de 5 807,64 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de l'ensemble de ces équipements ainsi que l'installation des tablettes à l'intérieur de l'espace de rangement;

Il est proposé par Benoît Thériault  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission reçue de reçue le 25 novembre 2019 de M. Renaud Thériault au montant de 5 807,64 \$, incluant les taxes, pour la fourniture des bancs, des tablettes, de l'échelle ainsi que l'installation des tablettes à l'intérieur de l'espace de rangement;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été exécutés, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

**2019-12-759.11.11**

**11.11. Achat et installation de vinyle opaque pour les deux portes intérieures du Centre-Jeunes**

CONSIDÉRANT la demande qui nous a été formulée par le Centre-Jeunes demandant à la Municipalité de Cacouna d'installer un vinyle opaque sur les deux (2) vitres des portes intérieures de leur local situé dans le Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT la soumission 19332 reçue de l'entreprise Enseignes RDL au montant de 250,00 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture du vinyle opaque ainsi que l'installation de celui-ci sur les vitres des portes intérieures du Centre-Jeunes;

Il est proposé par Rémi Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte la soumission 19332 reçue de l'entreprise Enseignes RDL au montant de 250,00 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture du vinyle opaque ainsi que l'installation de celui-ci sur les vitres des portes intérieures du Centre-Jeunes;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement mentionné ci-dessus dès que les travaux auront été exécutés, et ce, à même le fond général de la Municipalité.

## **12. FINANCES**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **13. AFFAIRES JURIDIQUES**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **14. INFORMATIONS**

**14.1. Prochaine réunion du conseil – Séance extraordinaire, budget 2020 – lundi 16 décembre 2019 à 19h30**

**14.2. Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 13 janvier 2020 à 19h30**

## **15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-12-760.17.1**

### **17.1. Clôture de l'assemblée**

Il est proposé par Rémi Beaulieu  
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h50 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

---

Ghislaine Daris  
Mairesse

---

Félix Bérubé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*